DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Conseils pratiques pour parler aux médias

« Je suis journaliste et j'aimerais vous interviewer »

Crise des médias oblige, et cela est sans doute regrettable, la probabilité d'entendre cette phrase est de plus en plus faible, mais elle n'est pas nulle. Voici un vademecum en 3 questions-réponses de l'essentiel à savoir en tant que médecin avant de se prêter au jeu médiatique.

Ai-je le droit de refuser ?

Oui. Rien ne vous oblige à répondre à un journaliste. Mais vous ratez peut-être une occasion rare de partager des connaissances d'intérêt public, de démontrer la qualité de votre travail ou celui de votre institution, voire d'exprimer une opinion sur un sujet qui vous tient à coeur. Refuser, c'est aussi risquer de fermer la porte à d'autres opportunités. Peut-être regretterez-vous d'avoir laissé le champ médiatique à d'autres sur des sujets ou débats qui vous concernent de près ? Si vous ne souhaitez pas vous exprimer personnellement de manière publique, vous pouvez fournir des éléments de contexte en demandant explicitement à ne pas être cité·e.

Suis-je la bonne personne ?

Il est parfois difficile pour un·e journaliste d'identifier si vous êtes la bonne personne — expert·e, responsable ou témoin — pour vous exprimer sur un sujet. Si vous savez que vous n'êtes pas le bon interlocuteur ou la bonne interlocutrice, n'hésitez pas à le dire. Vous pouvez également recommander une consoeur ou un confrère plus adéquat·e ou rediriger le média vers votre société cantonale de médecine ou le service communication de votre institution. Ce dernier peut vous accompagner dans vos échanges avec les médias et appréciera d'en être informé. Indépendamment de votre compétence intrinsèque, il convient également d'éviter de s'exprimer en cas de conflit d'intérêt (ou alors de le spécifier) ou si le temps vous manque pour vous préparer convenablement.

Pourrai-je me relire, me réécouter, me revoir avant d'accepter une diffusion ?

Hors situation de direct (radio et télévision), il est de votre droit de relire, réentendre ou visionner vos propos avant diffusion, donc de vous rétracter. Pratiquement, c'est beaucoup plus compliqué compte tenu des contraintes des médias. Cela devrait être convenu en amont s'il s'agit d'une exigence de votre part. Si vous estimez vous être trompé·e sur un point dans une interview filmée ou enregistrée, dites-le sur le moment et demandez à recommencer. Dans le domaine de la presse écrite, vous devez pouvoir valider les citations retenues par le ou la journaliste. Mais pas davantage : l'interviewé·e découvre l'article complet lors de sa publication, parfois avec des faits ou avis qui s'opposent à ses propos. Mieux vaut donc s'enquérir de l'objectif du journaliste en amont — quel type d'article, pour dire quoi, avec qui ? — avant d'accepter une interview.

François Huguenet
Co-directeur et consultant ftc communication et relations publiques

https://www.svmed.ch/doc-mag/dossiers/medias-la-parole-aux-medecins/je-suis-journaliste-et-jaimerais-vous-interviewer/

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.